



Conseil d'administration

Mercredi 27 janvier 2021

Sténotypie
STENHEL

9 rue Claude Bernard
94310 ORLY
Tel : 09.52.39.58.77
Mobile : 06.12.18.63.66
jeanneret.helene@gmail.com

FEUILLE DE PRESENCE

Représentants du Conseil de Paris :

M. Jean-Noël AQUA Pouvoir à M. GUENEAU
Mme Afaf GABELOTAUD
Mme Pénélope KOMITES Pouvoir à Mme PULVAR
Mme Marie-Christine LEMARDELEY Pouvoir à M. NAJDOVSKI
Mme Douchka MARKOVIC
Mme Valérie MONTANDON
M. Christophe NAJDOVSKI
Mme Audrey PULVAR
Mme Chloé SAGASPE

Personnalités qualifiées :

Mme Anouck BARCAT Pouvoir à M. LOISELEUR
Mme Sophie REVEL-MOUROZ
M. Jean-Pierre GUENEAU
M. Gilles TRYSTRAM
M. Marc LOISELEUR
M. Nicolas DURAND-BESTRY

Représentants des élèves :

M. Oscar GENRE Pouvoir à M. PERROT
M. Maxime PERROT

Participaient également au conseil :

M. Alexandre HENNEKINNE
M. Nicolas GABORIEAU
Mme Sandra CIGNETTI, UCP
M. Geoffroy GALOUZEAU de VILLEPIN, CGT
Mme Claire BARBUT, DEVE
M. Laurent KANDEL, Direction de l'attractivité et de l'emploi
Mme Agathe PINEAU, Direction des finances et des achats
Mme Anne-Laure BÉRAUD, cabinet de M. Najdovski

SOMMAIRE

1 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 décembre 2020	1
2 - Deuxième débat d'orientation budgétaire	1
3 - Convention de partenariat avec l'Université Paris-Saclay et le Muséum National d'histoire naturelle (Licence professionnelle « écopur »).....	8
4 - Nouveaux tarifs de restauration scolaire	10
5 - Délibération tarifaire 2021.....	12

La séance est ouverte à 14 heures 05 par M. NAJDOVSKI.

M. le PRESIDENT.- Bonjour. Permettez-moi de vous souhaiter de nouveau mes meilleurs vœux.

Je rappelle qu'avec la crise sanitaire, une réunion comme celle d'aujourd'hui est permise à distance et les votes qui en résultent sont tout à fait valides.

Est-ce que le quorum est bien atteint, Monsieur le Directeur ?

M. GABORIEAU.- Oui.

M. le PRESIDENT.- Merci. Nous avons le quorum. Nous pouvons donc ouvrir cette séance.

Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance parmi le collège des conseillères et conseillers de Paris. Je crois savoir que c'est Mme Komitès qui avait assuré le secrétariat de séance la dernière fois. Je vois que Mme Pulvar et Mme Sagaspe sont présentes toutes les deux. Je me tourne vers vous.

Mme SAGASPE.- Bonjour. Malheureusement, comme j'avais prévu, je serai contrainte de partir avant la fin puisque j'ai un autre conseil d'administration en présentiel.

Mme PULVAR.- Eh bien je prends tous les pouvoirs de Pénélope, alors, y compris celui de secrétaire de séance. Vous me diriez en quoi cela consiste ; faire un compte rendu ?

M. HENNEKINNE.- Non, c'est très honorifique. Le compte rendu sera établi par Mme Jeanneret, on le relira et on l'enverra au Président et au secrétaire de séance pour validation avant de l'intégrer au dossier de la séance suivante.

Mme PULVAR.- Entendu. Je suis pleinement investie de mes pouvoirs et de mes responsabilités donc j'essaierai d'être à la hauteur de la tâche.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Nous pouvons approuver cette désignation.

Nous pouvons aborder l'ordre du jour de cette séance, qui comporte cinq points, sachant qu'une convocation a été envoyée par courrier électronique dans le délai de dix jours francs prévu par le règlement intérieur du conseil d'administration, envoi doublé de la transmission par courrier des convocations nominatives et du dossier imprimé.

1 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 décembre 2020

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Pas de remarques ? On peut passer à son approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Deuxième débat d'orientation budgétaire

M. le PRESIDENT.- Lors de la séance du 4 décembre dernier s'était tenu un débat d'orientation budgétaire et il avait été annoncé un vote du budget dans un délai de deux mois. Plusieurs raisons expliquent qu'il n'ait pas été possible de présenter le budget primitif 2021 et que ce soit aujourd'hui un second débat d'orientations budgétaires qui vous soit proposé.

Je laisse le soin à M. le Directeur général d'expliquer les raisons pour lesquelles nous avons prévu ce deuxième débat d'orientations budgétaires.

M. HENNEKINNE.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que le fait d'avoir deux débats d'orientations budgétaires ne se reproduira pas. C'est atypique pour plusieurs raisons.

D'abord, pour rassurer tous les membres du conseil d'administration présents et représentés, le vote du budget interviendra bien dans les délais puisque les collectivités territoriales et leurs établissements ont jusqu'au 15 avril pour approuver le budget primitif de l'année.

D'ailleurs, souvent, la tradition, dans les plus petites collectivités et leurs établissements, est d'avoir un débat d'orientations budgétaires en tout début d'année et un vote du budget toute fin février ou mi-mars. On verra en fin de débat que ce sera peut-être utile de se caler sur ce type de calendrier plutôt que de reproduire ce que l'on avait essayé de faire ces deux dernières années, le calendrier de la Ville, qui ne convient pas tout à fait, vous allez voir pourquoi.

Pourquoi ce débat d'orientation budgétaire alors que l'on aurait dû présenter le budget aujourd'hui ?

➤ La discussion budgétaire à la Ville de Paris cette année, en raison du décalage du calendrier électoral, a été très tardive et au moment où l'on a présenté le débat d'orientations budgétaires début décembre, ce qui avait été demandé par la collectivité puisqu'il nous est demandé d'avoir le débat d'orientation budgétaire avant l'approbation du budget de la Ville, tous les éléments du budget de la Ville n'étaient pas encore totalement calés, même si une grande partie était dans les tuyaux.

Ce qui a été confirmé depuis notre débat d'orientations budgétaires est le montant de la subvention de fonctionnement à 3,6 M€. On verra tout à l'heure comment cela participe à l'équilibre du projet de budget.

Sont apparus entre-temps des éléments nouveaux sur le budget de la Direction des espaces verts qui vont bénéficier en cours d'année à l'École, notamment :

- ◆ Une subvention du budget d'investissement de la Direction des espaces verts qui a vocation en cours d'année à faire l'objet d'une subvention d'investissement à l'École Du Breuil d'1 M€

- ◆ Un montant de fonctionnement sur le budget de la DEVE de 300 000 € pour des actions de formation dans le domaine de l'agriculture -Mme Pulvar pourra nous en dire plus- dont une partie serait mobilisée par l'École Du Breuil.

Ce sont deux éléments qui seront ensuite mobilisés en cours d'année, qui ne seront peut-être pas présentés dès le budget primitif, mais il était utile de le porter à la connaissance des membres du conseil d'administration dans le cadre d'un DOB.

➤ Entre ce qui est présenté aujourd'hui et le volume du budget présenté au mois de décembre, il y a quand même une évolution relativement importante en termes de montants, notamment sur le budget de fonctionnement, qui justifiait aussi un nouveau passage en débat d'orientations budgétaires. En effet, le budget est supérieur de 200 000 €, c'est notamment lié à des prévisions différentes sur les recettes, principalement en matière d'apprentissage.

On a refait les calculs avec notre CFA puisqu'on appartient encore à un CFA géré par l'ADAF, et compte tenu des nouvelles modalités de financement, on avait sous-estimé ces recettes potentielles. On reste prudent en termes d'effectifs et on sait qu'il y a des taux de rupture aussi, on en tient compte, mais malgré cela, le montant est significativement en hausse.

Sur le budget d'investissement, compte tenu du décalage de certaines opérations réalisées par l'École ou par la DCPA, le montant du report d'investissement sera probablement encore supérieur à ce que l'on avait présenté il y a deux mois.

➤ Raison technique très importante : le projet de budget se fonde sur l'utilisation de reports d'excédents de l'exercice précédent, 2019, mais aussi de l'exercice 2020, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Après le débat d'orientation budgétaire, quand on a pris attache avec la Direction générale des finances publiques, on avait l'espoir que ces éléments d'excédents puissent être votés avant le

budget primitif, ce qui est obligatoire, donc que le CA (compte administratif) et le compte de gestion puissent être examinés à la même séance.

Malheureusement, compte tenu d'un certain nombre d'opérations techniques de vérification de nos comptes plus des éléments techniques côté État, notamment le fait que leur système comptable Hélios était en maintenance pendant une semaine en janvier, il n'était plus possible de présenter le projet de budget dès aujourd'hui.

Nous sommes donc tenus de revenir vers vous pour un deuxième débat d'orientations budgétaires qui pourra être plus bref que le précédent, et ne pas trop insister sur l'examen du budget, ce qui permet de relancer le compteur de deux mois, puisqu'ensuite, nous avons deux mois pour vous présenter le budget. Nous allons le faire puisque nous avons déjà une date prévue pour le prochain conseil d'administration.

Pour toutes ces raisons, nous sommes à nouveau devant vous pour un avant-projet de budget, mais comme vous l'avez vu dans le dossier, il est accompagné cette fois-ci d'un tableau beaucoup plus précis, ligne par ligne, donc vous avez déjà une vision de ce qui devrait bouger de manière très marginale d'ici fin février/début mars.

Entrons dans le détail de ce que l'on présente et des écarts avec les précédents débats d'orientations budgétaires et le budget primitif de l'an dernier.

Fonctionnement

On est parti, dans la construction budgétaire, d'une reprise normale de l'activité. On voit aujourd'hui et on verra en cours d'exercice que cela ne sera peut-être pas à 100 %, malheureusement. En tout cas, on a préféré partir sur les bases d'une activité normale sur le budget de fonctionnement courant, notamment pour tout ce qui est événementiel, dépenses liées à la scolarité, etc.

À côté, on va voir des activités nouvelles à l'École, dont on a parlé la dernière fois : la création d'un CFA, la certification qualité, qui va entraîner des dépenses à la fois pour la certification elle-même et pour l'accompagnement, qui a déjà commencé avec le prestataire la semaine dernière.

Ces nouvelles activités peuvent aussi entraîner des dépenses supplémentaires du point de vue du budget du personnel, puisque la création d'un CFA n'est pas neutre, elle entraîne des activités nouvelles dans les domaines administratif et comptable.

Le fait d'avoir en recettes un montant supplémentaire prévu de 200 000 € va nous permettre d'avoir les coudées plus franches pour financer ces dépenses nouvelles liées, non pas à une volonté de dépenser à tout-va, mais vraiment à des contraintes juridiques fortes, institutionnelles, notamment pour financer un poste dont le profil n'est pas encore totalement défini et qui va devoir être présenté en comité technique et, ensuite, au conseil d'administration, mais on imagine un poste renforcé, notamment l'administration de l'apprentissage.

On va aussi avoir quelques dépenses supplémentaires, cette fois-ci conjoncturelles, dans le domaine des voyages scolaires. Si tout va bien et si la situation s'éclaircit un peu d'ici le printemps, on va décaler les voyages de septembre dernier à avril et mai, donc double dépense sur ce poste-là pour le budget de fonctionnement courant.

Les autres points d'écart importants, significatifs, sur le budget de fonctionnement sont aussi le fait que l'on a une nouvelle dépense concernant la formation des apprentis salariés de l'École. C'était un coût supporté auparavant par la Ville et qui, depuis que nous sommes établissement public, de par les nouveaux contrat que l'on a signés cette année, sera à prendre en charge par l'École. C'est quand même une dépense de 30 000 € retracée dans le projet de budget.

Ce sont les principaux écarts sur le budget de fonctionnement et le budget du personnel. On part d'un effectif plein, on va finaliser les recrutements sur des postes qui étaient encore vacants en début d'année, et la possibilité d'avoir un poste supplémentaire pour l'apprentissage.

Je vous présente aujourd'hui un projet de budget en équilibre à 6 464 000 €. En 2020, nous avions un budget de 6 325 000 €.

Investissement

Par rapport à ce qui était présenté en décembre, le supplément de ressources lié à des reports d'opérations, une opération de la DCPA et une opération de l'École finalement pas engagées sur 2020, se montera à 769 000 €. On a donc un écart de 50 000 € par rapport au budget primitif et de + 70 000 € par rapport au débat d'orientations budgétaires présenté en janvier.

Ceci finance des opérations à la fois d'équipements internes à l'École, de travaux menés par nous en lien avec la DCPA et la Direction des espaces verts, sachant que, pour les dépenses pour le projet de restructuration, liées au démarrage du programme d'investissements de la mandature, les crédits seront engagés par la DCPA et on examinera au moment du budget supplémentaire côté Ville et côté École, les montants déjà engagés et qui devront être abondés au budget d'investissement de la Ville pour que nous puissions rembourser la Direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville.

Ces dépenses de 769 000 € sont à 400 000 € pour la DCPA avec une grosse opération sur les chaufferies et le reste, en équipements informatiques, matériels et renouvellement de véhicules.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire pour essayer de ne pas trop paraphraser ce qui avait été présenté et ne pas trop déflorer ce qui sera dit en mars. Exercice un peu difficile !

M. le PRÉSIDENT.- Merci. J'ouvre le débat sur le sujet.

M. DURAND-BESTRY.- Bonjour à tous. Mes meilleurs vœux à ceux que je n'ai pas croisés.

J'ai quelques interrogations sur les lignes qui ont été présentées.

Vous n'évoquez pas les 590 000 € de la Région qui ont été touchés l'an dernier, prévus à 10 000 € et qui sont prévus à 0.

M. HENNEKINNE.- Ils correspondaient aux ressources dans l'ancien système de financement de l'apprentissage puisque la Région était le principal contributeur. Même si les recettes n'étaient pas toutes engagées sur la ligne « Région », elles l'étaient en très grande partie et avaient été inscrites budgétairement comme cela.

Cette recette d'apprentissage qui viendra des OPCO d'une part et des collectivités publiques d'autre part, apparaît maintenant pour un montant de 764 000 € sur la ligne « autres financements ». Cela a été validé avec le comptable public.

Les 10 000 € de la Région avaient été mis à titre provisionnel. Il n'est pas interdit de penser que l'on pourra obtenir des subventions de la Région, mais je préfère être prudent. J'ai mis ce montant à 0. On va essayer d'aller chercher des subventions sur l'apprentissage et des subventions sur le lycée. Ce sont des appels à projets, on n'est pas sûr à l'avance, ce n'est pas un financement automatique, chaque Région a sa propre manière de financer les établissements privés.

Pour la Région Île-de-France, ce sont des appels à projets. Il ne faut pas les louper, y répondre et on n'est pas sûr d'être retenu à chaque fois. J'ai préféré être prudent et mettre ce montant à 0 en espérant que l'on puisse avoir quelques recettes de ce côté.

M. DURAND-BESTRY.- D'accord.

Sur les charges de personnel, je vois 140 000 € de delta par rapport à l'exécution 2020 donc l'estimation de 4 postes à peu près, voire moins si ce sont des cadres. On a parlé de l'ouverture d'un CAP pour septembre prochain, je présume ; est-ce que cela anticipe les besoins de recrutement ?

Je ne l'ai pas entendu.

M. HENNEKINNE.- Non puisque le CAP est ouvert en substitution d'une classe de Seconde. On n'a pas d'augmentation du nombre d'heures. On travaille à la manière dont s'organise la répartition des

heures entre les enseignants qui vont rester sur le Bac pro et ceux qui vont passer sur le CAP pour cette première année. Ce n'est pas une classe en supplément.

Ce sera peut-être le cas à terme si on rouvre une deuxième filière de Bac pro, mais ce sera peut-être pour la rentrée 2023. On décidera l'an prochain pour la rentrée 2023.

Concernant le personnel, on s'est fondé sur le budget 2020, qui est un budget à effectif plein ; on avait encore un poste et demi à pourvoir, que l'on espère pourvoir en début d'année, auquel on ajoute la prévision d'un poste supplémentaire pour permettre de gérer le nouveau CFA.

M. DURAND-BESTRY.- D'accord.

Une dernière question sur la prestation de services intellectuels. L'augmentation de 25 000 € est entre autres pour faire la Norme ISO ?

M. HENNEKINNE.- Oui. Cela couvre les dépenses d'accompagnement et de certification à proprement parler qui seront autour de 12/15 000 €. Vous noterez aussi une baisse sur la ligne « prestations informatiques » puisqu'on avait surestimé ce que la ligne nous refacturerait et la mission d'AMO passée l'an dernier a finalement été moins coûteuse que prévu. On s'est fondé sur cette dépense sur le chiffre d'affaires prévisionnel 2020.

M. DURAND-BESTRY.- Merci.

M. LOISELEUR.- Monsieur le Directeur, je voudrais savoir pour quelle certification de service vous aviez opté pour votre nouvel établissement.

M. HENNEKINNE.- La certification est la certification de formation professionnelle, donc l'apprentissage, et la formation pour adultes. C'est le label Qualiopi.

Sachant que, par ailleurs, nous faisons partie du périmètre du Bois de Vincennes pour la certification ISO 14 001. C'est une certification qui existe déjà et qui est en renouvellement, donc nous avons des actions nouvelles à mener cette année.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés avec la Direction des espaces verts et le Bois de Vincennes sur la certification QualiPARIS qui est liée à la qualité de l'accueil dans les espaces verts. On va, un peu en décalage puisque ce sera plutôt à l'automne, s'engager aussi sur ce processus.

M. LOISELEUR.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres demandes d'intervention sur ce sujet ?

M. GUENEAU.- Oui, j'ai une question sur les tableaux transmis, 2^{ème} colonne : « Mandats plus reports ». Ces chiffres-là cumulent les deux données ; comment faut-il comprendre ces chiffres ? Quelle est la part des reports ? On ne la connaît pas.

M. HENNEKINNE.- J'ai en effet oublié d'en parler dans la répartition de l'équilibre.

En fonctionnement, le report 2019 a été approuvé lors du dernier conseil d'administration ; c'est le chapitre 002, pour 663 000 €.

Par ailleurs, la construction du budget prévoit pour l'année 2020 un report prévisionnel qui sera à confirmer lors de la prochaine séance de 130 000 €, qui fait l'équilibre : 137 000 + 663 000 = 800 000 €, plus 3,6 M€ de subvention Ville. Cela explique l'équilibre budgétaire. En tout cas, sur les financements Ville plus autofinancement, on est sur le même montant que l'an dernier. L'augmentation du volume budgétaire vient des recettes nouvelles, externes, supplémentaires, par rapport à 2020.

Même exercice pour l'investissement. On voit apparaître dans les recettes les reports qui sont par déduction puisque, sur l'année dernière, on avait une subvention d'investissement et un financement par les dotations aux amortissements.

Ce sera le conseil d'administration qui permettra de constater ce report qui, en cumulé 2019 et 2020, arrive à 769 000 €. On voit « report CA » dans le budget 2020 pour 613 000 €, plus la dotation aux amortissements de 136 000 € et du FCTVA pour 20 000 €.

M. GUENEAU.- La question des reports est un sujet assez particulier, de mon point de vue. En toute logique, un report est un besoin qui, à un moment donné, n'a pas été pourvu, pas traité pour des raisons qui peuvent être de différentes natures.

Rien ne serait pire que l'interprétation, par le financier, de ce report comme un besoin qui, finalement, n'était pas à satisfaire. Le besoin qui correspondait à cette charge-là demeure, par conséquent, dans les attributions sur le budget suivant, on ne peut pas, en toute logique, considérer qu'il y a là un potentiel budgétaire supplémentaire. Ce n'est pas, en toute rigueur, un potentiel supplémentaire, c'est le rattrapage d'une charge qui n'a pas été satisfaite l'année n-1 et qui a vocation à l'être sur ce nouvel exercice.

Je me permets de poser la question sans détours : est-ce que nous partageons tous cette idée que ce n'est pas par une économie qui aurait été faite, mais par un besoin différé dans sa réalisation ?

M. HENNEKINNE.- Peut-être que M. le Président souhaitera compléter.

C'est une logique ponctuelle sur l'utilisation de ces reports de bonne gestion qu'il y a de la trésorerie entre la Ville et l'École Du Breuil, qui n'a pas vocation à conserver des excédents de fonctionnement. Bien sûr, un excédent de fonctionnement peut être utilisé sur la ligne « investissement ».

En l'occurrence, il s'agissait d'utiliser ponctuellement des reports atypiques. On avait expliqué longuement la cause des reports de l'année 2019, liés au démarrage de l'École, aux recrutements qui se sont faits progressivement alors qu'ils avaient été budgétés à 100 % dès le 1^{er} janvier.

Sur 2020, l'explication est assez largement liée au Covid puisqu'on a, certes, quelques charges de fonctionnement supplémentaires, mais surtout, des réductions d'activité qui ont impacté certaines dépenses.

Effectivement, je souscris à l'analyse qui est faite par Jean-Pierre ; simplement, il est apparu plus utile, dans une logique de bonne gestion des deniers publics entre la Ville et l'établissement public, de voir les reports cumulés abonder le socle du financement Ville pour cette année, sachant que l'on est sur une opération qui ne peut pas être reproduite.

M. le PRÉSIDENT.- On sera tous d'accord pour dire qu'il s'agit ici en l'occurrence d'une non-dépense, donc d'une dépense qui n'a pas pu être réalisée à temps pour des raisons X ou Y. En l'occurrence, entre le changement de statut en 2019 et la crise Covid en 2020, on a effectivement des aléas qui expliquent ces reports.

L'idéal est bien évidemment de faire en sorte que les besoins soient satisfaits et que les dépenses correspondantes initialement inscrites soient honorées et réalisées, bien évidemment.

Mme PULVAR.- J'ai demandé la parole simplement pour renouveler mon soutien actif et convaincu à l'École, à ses formations et à ce dont vient de nous parler M. Hennekinne. C'est encore à l'arbitrage, mais ma délégation a obtenu *via* la DEVE un montant important pour le fonctionnement de l'École Du Breuil et on a fait une demande assez conséquente aussi à inscrire au PIM pour tous les travaux prévus pour l'École et le rapprochement avec la Ferme de Paris.

Je voulais juste vous signaler cela. Je ne donne pas de montant plus précis pour le moment parce que je préfère qu'il soit arbitré et faire des annonces qui ne seront pas contredites par la suite. Je voulais vous faire part du fait que les choses sont en bonne voie, et même si elles ne sont pas arbitrées, le résultat devrait être assez satisfaisant pour l'École, le soutien de ses formations et de son fonctionnement en général.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. GUENEAU.- J'ai un deuxième point à éclaircir.

Sur la section d'investissement, je reviens sur le questionnement que j'avais émis lors de nos derniers échanges puisqu'il était question à ce moment-là d'un budget de 700 000 €. On avait noté que 400 000 €, sauf erreur de ma part, étaient consacrés à des travaux de chauffage. C'était un problème de chaufferie du bâtiment A, autant que je me souviens.

Il ressortait de ces échanges qu'il restait 300 000 € environ pour un ensemble d'autres charges qui portent sur le matériel mécanique, informatique, et donc des points extrêmement importants, qu'il s'agisse de la gestion du domaine, de la gestion des cours, qui font appel à l'utilisation des matériels, et du matériel informatique proprement dit.

Or, il ressort sur ce nouveau tableau que le budget dans son ensemble a augmenté, en effet, tel que cela a été rappelé par M. Hennekinne. Toutefois, la charge pour la partie chaudière proprement dite serait portée à 490 000 €, donc non plus 400 000 €, tant et si bien que le résultat pour toutes les charges restantes s'en trouve diminué.

Vous ne serez pas surpris de mon questionnement parce que je m'étais déjà inquiété de ce qu'avec les 300 000 €, qui semblent constituer une petite somme, mais qui, en réalité, ne sont pas grand-chose quand on connaît les coûts des matériels horticoles -cela va très vite-, il ne resterait que 275 000 € environ pour tous ces éléments-là.

Je voulais avoir un commentaire sur cette situation qui, finalement, fait état globalement d'un plus, mais qui, dans la réalité des besoins qui seront à satisfaire, entraînerait finalement plusieurs moins dès lors que l'équilibre serait compensé quand la charge en partie technique chaufferie serait accrue de 90 000 € par rapport aux 400 000 € initiaux.

M. HENNEKINNE.- Quand j'avais présenté le débat d'orientations budgétaires, j'avais déjà prévu 400 000 € sur la chaufferie, donc les études sont en cours par les services compétents de la Direction des constructions publiques et de l'architecture, mais il y avait déjà 90 000 € prévus pour d'autres travaux à mener par la DCPA : des remplacements de fenêtres, des reprises d'étanchéité, etc.

On était donc déjà à 490 000 €. Au contraire, le montant pour les autres dépenses, l'achat de matériels, d'équipements, de véhicules, d'informatique et aussi pour des travaux internes à l'École -notamment le terrain de sport- est passé de 200 000 à 274 000 €. On est sur du plus là-dessus. Ce sont des montants importants puisque, bon an, mal an, avant la transformation en établissement public et avant ces deux dernières années, on a bénéficié de subventions d'amorçage de la Ville de Paris en termes d'investissement.

Le montant auparavant dépensé par l'École pour l'équipement et l'investissement pour travaux était autour de 120 000 €. Il y a quand même une montée en puissance, nécessaire, que l'on va poursuivre cette année.

C'est vrai que les véhicules coûtent cher. La question va être de savoir si l'on peut renouveler des véhicules agricoles en diesel ou pas car entre le non-diesel et le diesel, il y a un écart de 1 à 3 sur les véhicules lourds. C'est une question complexe qu'il faudra que l'on débattre avec la Direction des espaces verts et de l'environnement.

M. GUENEAU.- Merci de ces précisions.

Mme MARKOVIC.- J'ai une petite question sur le CFA. Est-ce que la transformation sera effective pour septembre 2021 ? Sinon, combien de temps la transition va-t-elle prendre ? Y a-t-il déjà une planification ?

M. HENNEKINNE.- Oui. En fait, il y a déjà un CFA. On a fait la demande de création à la DIRECCTE en tout début d'année. Au niveau administratif, le formalisme nécessaire à la création d'un CFA est très léger ; c'est un simple formulaire à adresser à la DIRECCTE qui nous donne ensuite un numéro d'activité.

On attend le retour de la DIRECCTE. En fait, on voulait le faire dès maintenant car il y a un appel à projets « apprentissage » de la Région en début d'année. On voudrait pouvoir répondre en tant que CFA. Le CFA sera opérationnel à la rentrée et les contrats qui seront signés par nos apprentis à partir de cet été le seront au titre du nouveau CFA.

En termes de planification, on a déjà eu une première réunion de travail avec le Directeur de l'ADAF, notre support administratif aujourd'hui. On a prévu de le voir d'ici deux semaines. Le calendrier de travail se met en place pour qu'il nous donne tous les éléments techniques, informatiques et financiers à connaître pour que la transition se fasse dans de bonnes conditions.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour toutes ces réponses.

C'est un DOB donc il n'y a pas de vote.

M. HENNEKINNE.- On vote quand même sur le fait que le débat a eu lieu. On n'adopte pas une délibération, on vote pour constater que le débat a eu lieu et valider -ou pas- les orientations qui ont été débattues.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien.

Je vais donc vous demander de vous prononcer sur ce DOB.

Des oppositions ? (*Non*)

Des abstentions ? (*M. DURAND-BESTRY*)

Donc vote pour les autres membres du conseil d'administration.

13 votants - 12 voix pour et 1 abstention.

3 - Convention de partenariat avec l'Université Paris-Saclay et le Muséum National d'histoire naturelle (Licence professionnelle « écopur »)

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. HENNEKINNE.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2010, l'École Du Breuil mène, en partenariat avec Paris Orsay -rattachée à Paris Saclay entre-temps- et le Muséum national d'histoire naturelle, une formation professionnelle en apprentissage de troisième année de licence « écologie du paysage urbain ». C'est une formation qui a déjà fait l'objet de deux conventions quinquennales. Elle a trouvé dès l'origine sa place dans le paysage académique francilien pour plusieurs raisons.

En effet, c'est une formation qui allie des compétences et des savoirs complémentaires entre ceux du paysagiste et ceux de l'écologie, et avec la contribution spécifique du Muséum.

On a aussi une variété d'enseignants, que ce soit des enseignants de l'École, de l'université ou des professionnels qui interviennent aussi en nombre dans cette formation. C'est ce qui fait l'attractivité de cette formation, qui est aussi par ailleurs une poursuite d'études naturelles pour des BTS en aménagement paysager, sachant que l'École et Saclay ont un droit de tirage limité à un quart de la promotion pour pouvoir continuer à assurer une diversité dans les recrutements et les origines des apprentis de cette formation.

C'est une formation qui constitue un débouché pour nos BTS scolaires ou apprentissage, qui sont assez nombreux à se tourner vers cette licence. Elle a depuis l'origine démontré son succès à la fois en termes de taux de réussite, qui sont à peu près de 100 % chaque année, un taux d'insertion professionnelle à 18 mois qui est aussi très bon puisqu'il est de 70 %, le reste de la promotion étant en poursuite d'études désormais avec le mastère et le mastère 2 ouvert l'an dernier avec Saclay notamment comme débouché possible.

On a donc des jeunes qui vont ensuite trouver à s'employer dans les collectivités publiques et le secteur privé, soit dans de grandes entreprises de paysage qui peuvent assurer du bureau d'études en interne ou dans des bureaux d'études paysagers, des architectes paysagistes.

Ces promotions font le plein d'une année sur l'autre. On a 23 apprentis. Saclay et nous ne souhaitons pas aller au-delà de ce nombre, qui permet de continuer à avoir une pédagogie de qualité et des relations personnalisées entre les tuteurs, leurs apprentis et les maîtres d'apprentissage également.

Une autre caractéristique de cette formation est qu'elle s'appuie aussi en partie comme lieu d'apprentissage sur les services de la Ville et d'autres collectivités. À peu près un tiers des apprentis sont dans le secteur public.

Par exemple, cette année, on a un apprenti au Jardin botanique, un apprenti au service de l'aménagement, un autre à l'Agence de l'écologie urbaine. Les différents services de la Direction des espaces verts sont preneurs de ces apprentis et d'autres employeurs publics. J'ai parlé de collectivités, mais ce peut aussi être des OPHLM, qui sont assez nombreux à faire appel à leurs compétences, Paris Habitat par exemple. Tous les partenaires sont extrêmement partants pour poursuivre cette formation, et donc, vous présenter une nouvelle convention quinquennale.

La convention quinquennale est le support nécessaire de cette activité puisqu'elle décrit la répartition des responsabilités pédagogiques et administratives entre les trois partenaires, et pose aussi les bases de la répartition des financements de ces trois partenaires.

Chaque année, une annexe financière nous permet de percevoir les recettes venant au départ du CFA Union, le CFA qui porte ces formations *via* Saclay, qui répartit de nouveau entre le Muséum et l'École Du Breuil, sachant que l'École est le premier intervenant en termes de poids dans cette formation avec 47 % du financement, 10 % pour le Muséum et le reliquat pour Saclay.

Cette convention, sur le fond et dans sa rédaction, diffère très peu de la précédente. On a évidemment actualisé tout ce qui était relatif au financement de l'apprentissage, on a introduit la notion d'OPCO, mais pour le reste, la manière dont étaient construites la convention et la formation donne satisfaction ; il n'y a pas nécessité d'amendements autres que marginaux.

Les seuls amendements que vous pourrez repérer du premier coup, c'est que ce n'est plus la Ville qui signe, mais l'École du Breuil, et plus Orsay, mais Saclay. Le Muséum, en revanche, est toujours signataire comme avant.

C'est cette convention que nous soumettons à votre approbation aujourd'hui avec un petit décalage par rapport au début de la rentrée scolaire, mais c'est une convention en année civile. Il y a donc un décalage de quelques jours seulement.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions sur ce point ?

M. LOISELEUR.- Oui, une remarque et une question.

Les entreprises de paysage sont très en attente de ces profils. Nous avons, au sein de nos entreprises, un critère pour réaliser scientifiquement les aménagements que les donneurs d'ordres publics et privés nous donnent et la dimension d'écologie et de paysagistes nous manque d'une manière générale sur l'ensemble des entreprises.

Nous avons besoin de ces profils et j'encourage vraiment le conseil d'administration à mettre le turbo sur cette période de formation, d'autant plus qu'il s'adresse à des gens de terrain puisque ce sont des gens qui ont un niveau BTS préalablement.

Ma question est : c'est une formation par alternance ou formation initiale ?

M. HENNEKINNE.- C'est de l'apprentissage, donc une formation par alternance. Il y a des apprentis et aussi quelques contrats de professionnalisation de personnes de plus de 30 ans.

M. LOISELEUR.- L'apprentissage peut se faire en formation initiale ou en alternance ; là, c'est bien en l'alternance ?

M. HENNEKINNE.- L'apprentissage est de la formation initiale, le contrat de professionnalisation est de la formation continue donc on va dire qu'on est en alternance.

M. LOISELEUR.- Très bien. Merci.

M. le PRESIDENT.- D'autres interventions ?

M. DURAND-BESTRY.- Juste pour confirmer les propos. J'ai eu la chance d'en avoir quatre dans les collectivités dans lesquelles j'ai travaillé sur les 10 dernières années et ils ont tous eu des sorties de qualité, en plus réellement sur un champ de compétence à faire du lien entre des services qui ont du mal à se parler. Entre des écologues et des aménageurs, à un moment donné, ce n'est pas encore suffisamment développé et il y a un véritable besoin dans le métier.

M. le PRESIDENT.- Merci.

S'il n'y a pas d'autre remarque, j'en ferai une à mon niveau pour dire que nous sommes très heureux d'accueillir au sein des services de la Ville, et de la DEVE en particulier, ces apprentis qui, par la suite, peuvent également travailler en collectivité locale, y compris à la Ville de Paris. Cette formation, semble-t-il, répond aussi -cela a été mentionné- tout à fait aux attentes des collectivités ou des entreprises aujourd'hui dans le domaine de l'écologie urbaine et du paysage.

En tout cas, c'est un partenariat qui fonctionne bien et peut-être qu'il pourrait même être développé à l'avenir.

Je vais vous demander de vous exprimer sur cette convention de partenariat.

M. GUENEAU.- Pardonnez-moi, j'ai dû répondre à un appel. Je voudrais rebondir sur les propos de M. Loiseleur, que je salue.

Je confirme tout l'intérêt de cette licence et je rappelle qu'Hortis a soutenu et accompagné la mise en place de cette licence il y a 10 ans. Il faut se réjouir de ce partenariat qui se poursuit et qui, en effet, pourrait être développé ; c'est un profil extrêmement intéressant qui est proposé au travers de cette licence pour les entreprises et tous les acteurs de la filière du paysage et de l'horticulture.

Cette approche croisée entre le paysage et l'écologie est un sujet que nous défendons depuis des années et des années et qui trouve une déclinaison extrêmement opérationnelle au travers de cette licence. Je voulais confirmer tout l'intérêt du dispositif. Merci. Excusez-moi.

M. le PRESIDENT.- Merci.

Nous passons au vote sur cette convention de partenariat.

Y a-t-il des oppositions des abstentions ? Je n'en vois pas.

Adopté à l'unanimité.

4 - Nouveaux tarifs de restauration scolaire

M. le PRESIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. HENNEKINNE.- C'est un dossier qui n'était pas dans le radar de la transformation de l'École en établissement public, mais qui, maintenant que nous sommes un établissement au même titre que les collèges et lycées gérés par la Ville, me paraissait difficile à éviter et à différer.

Pour faire court, l'École, dans un grand souci de stabilité normative qui serait à prendre en exemple dans d'autres domaines de la vie publique, applique les mêmes règles d'attribution de gratuité depuis 1903 pour la restauration scolaire. C'est une délibération du Conseil de Paris de l'époque.

Le problème est qu'au départ, cette intention louable d'accorder la gratuité à tous les élèves de l'École était parfaitement couverte par le nombre de bourses distribuées à cette occasion ; il y avait 50 bourses et 50 élèves donc tout le monde mangeait gratuitement à l'École avec en partie de l'autoproduction puisqu'au moins jusqu'au déménagement sur le site actuel, une partie de notre production devait être dans la consommation de la restauration scolaire, et peut-être même après-guerre, sur un des sites de la ferme où nous sommes actuellement.

Aujourd'hui, compte tenu des tarifs appliqués par l'École depuis un certain nombre d'années et de la croissance du nombre d'élèves, on ne peut accorder la gratuité et un demi-tarif puisqu'on l'a créé entre-temps pour élargir le champ de cet appui social à la restauration, à 75 élèves, entre ceux qui ont la gratuité totale et ceux qui ont le demi-tarif.

Le problème est que le plein tarif qui s'applique à 80 scolaires et 150 apprentis est de 5,54 €, ce qui est supérieur à ce qui était, il n'y a pas très longtemps, le tarif le plus élevé de la restauration scolaire à Paris.

En 2015, il y a eu la création de deux tranches « + + » qui culminent à 7 €, mais pour autant, il me paraissait anormal que les deux tiers des élèves de l'École paient des tarifs payés à Paris par seulement 15 % des familles.

Le résultat de cela est quand même une désaffection des jeunes pour la restauration scolaire. Pour les grands, c'est normal, les post-Bac ont tendance à ne pas vouloir aller à la cantine.

En période de Covid, cela nous arrange, mais quand on sera sorti du Covid, on pourra accueillir plus d'élèves, et aussi quand on aura un petit peu remanié la plage horaire de la pause méridienne, qui est aujourd'hui extrêmement contrainte puisque tout le monde n'a qu'une heure pour manger au même moment.

En tout cas, ceci ne doit pas nous détourner de cet objectif social. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est tout simplement d'adopter à l'École Du Breuil la grille tarifaire unique puisque, depuis 2010, quand j'étais à la Direction des affaires scolaires, j'étais à l'origine des travaux sur l'harmonisation des grilles tarifaires des caisses des écoles. Aujourd'hui, c'est fait et je propose d'adopter la grille en vigueur depuis 2015, puisque la Ville n'a pas souhaité faire évoluer les tarifs eux-mêmes depuis 2015 pour des raisons également sociales et de pouvoir d'achat des familles.

Ces tarifs sont applicables dans les écoles primaires, mais aussi dans collèges gérés par la Ville et les lycées municipaux. Il y en a encore quelques-uns. Les autres lycées sont gérés par la Région et la grille tarifaire de la Région est un peu différente.

C'est la grille de la cantine et des centres de loisirs que connaissent les Parisiens. Pour ces familles ce ne sera pas une nouveauté et cela permettra de rétablir un accès plus équitable à la restauration scolaire.

Évidemment, tout cela a un coût. J'ai fait des simulations en année pleine sur la base de la fréquentation actuelle, et on espère qu'elle augmentera, mais j'ai déjà calculé en année pleine alors qu'en 2021, on n'aura cet effet que sur quatre mois. Ce coût tourne autour de 10 000 € supplémentaires pour l'École. Ils sont dans le projet de budget de l'année 2021 donc nous sommes couverts et nous verrons à la fin de l'année civile comment cela fonctionne.

Je vous propose d'abandonner le système actuel de tarification et de passer au tarif Ville, ce qui sera en plus un signe supplémentaire d'appartenance de l'École à la collectivité des établissements gérés par la Ville de Paris, un signe de plus puisqu'on a adopté aussi l'ENT « Paris Classe Numérique » au début de cette année scolaire.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation. Des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas.

Je noterai simplement en complément que cette nouvelle tarification permettra à 90 % des élèves et apprentis de bénéficier d'un tarif inférieur à celui qu'ils paient aujourd'hui. C'est aussi notable à signaler et de montrer que, comme vous l'avez dit, il s'agit de renforcer à la fois l'équité et l'accès à la restauration, notamment pour des élèves ou apprentis qui pourraient en être exclus aujourd'hui du fait d'une tarification dissuasive.

J'espère que cette nouvelle grille tarifaire va permettre à un maximum d'élèves et apprentis d'accéder à la restauration scolaire.

M. HENNEKINNE.- J'ai oublié de mentionner que, dans le cadre des nouvelles modalités de financement de l'apprentissage, on devrait pouvoir s'adresser aux OPCO, en tout cas pour les apprentis qui sont salariés dans le privé, pour bénéficier de la contribution de 3 € par repas, ce qui permettra à l'École de se renflouer un peu par rapport à cette dépense supplémentaire faite en faveur des apprentis et des élèves.

M. le PRESIDENT.- Merci pour cette précision, qui montre également un souci de bonne gestion.

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. HENNEKINNE.- Excusez-moi, je suis allé un peu vite... Dans la délibération sur la restauration, j'avais omis de mentionner une petite coquille dans les visas. En effet, je vise une délibération de la DFA qui date de 2014, qui instaurait les deux dernières tranches, les 9 et 10 du tarif Ville. J'ai mis 2017 au lieu de 2014. Si vous êtes d'accord, on pourrait voter sur cette modification.

Je suis désolé, je suis obligé de réclamer un vote sur cet amendement formel.

M. le PRESIDENT.- On doit voter sur cet amendement ?

M. HENNEKINNE.- Oui.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des oppositions au vote de cet amendement ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Il est adopté.

5 - Délibération tarifaire 2021

M. le PRESIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. HENNEKINNE.- Cette délibération est annuelle puisque, chaque année, on peut être amené à faire évoluer tel ou tel tarif. Les deux premières années, on s'est contenté de reproduire la grille tarifaire de la Ville avec des petits amendements l'an dernier quand même pour prendre en compte la possibilité de pratiquer les tarifs nouveaux pour des contrats de professionnalisation et pour des formations continues.

Cette année, on a besoin de vous faire délibérer sur deux points techniques.

Le premier concerne la mise en place que l'on espère pouvoir achever dans le courant de l'année scolaire, en tout cas avant l'été, du paiement en ligne, qui va permettre de fluidifier la gestion principalement des cours de jardinage le samedi matin, qui s'adresse au grand public. Le samedi matin ou le samedi toute la journée, il peut suivre des cours d'initiation ou d'approfondissement sur un certain nombre de thématiques liées aux espaces verts et aux jardins.

Pour faire ce paiement en ligne, la Direction des finances publiques nous indique que le montant minimal à payer est de 15 € si on veut payer par carte. Cela éviterait de mettre fin aux mouvements de chèques que l'on connaît encore aujourd'hui.

La demi-journée en tarif réduit étant tarifée à 12 €, on propose de la passer à 15 €. C'est une augmentation minimale ; ces tarifs sont très sociaux et sont restés très bas. Ils n'ont pas été augmentés depuis des années. Par parallélisme, la journée entière passerait de 24 à 30 €.

On ne touche pas aux différentes conditions de réduction tarifaire, qui sont nombreuses, qui font qu'un grand nombre d'auditeurs bénéficient d'une gratuité totale ou du demi-tarif.

Donc 15 € pour la demi-journée et 30 € pour la journée entière en tarif réduit et 25 et 50 € en plein tarif. C'est pour les cours de jardinage.

La deuxième modification proposée concerne la tarification à créer pour avoir la possibilité d'encaisser les participations des familles, notamment les participations partielles pour les voyages scolaires et pour les équipements de rentrée.

C'était une mission assumée jusqu'à présent par l'Association des anciens élèves avec beaucoup d'efficacité. On souhaite que, pour les participations aux voyages scolaires, les familles puissent verser directement à l'École, ce qui n'empêche pas d'ailleurs l'Association de continuer à intervenir sur tout ce qui est gestion des recettes liées aux événements, à la Fête de l'École, aux ventes qui ont lieu pendant les journées « portes ouvertes », etc.

Ce n'est pas une éviction de l'Association. On avait déjà parlé avec son président de cette évolution possible et pour que celle-ci soit possible, il faut que ce soit prévu dans le tarif. On modifie donc l'article du titre III de la délibération tarifaire, on enlève ce qui a trait à la restauration, qui est traité par ailleurs dans la délibération que vous venez d'adopter, et on ajoute un paragraphe qui permet d'encaisser directement ces participations pour les voyages et si possible des participations pour des équipements scolaires, que ce soient des manuels ou de l'équipement lié aux travaux pratiques.

En effet, on a la possibilité de faire des commandes groupées et de prendre en charge partiellement cette commande et de demander une participation aux familles.

Voilà les deux points formels qui fondent cette délibération tarifaire 2021.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation. J'ouvre la discussion. Des demandes d'intervention sur ce point ? Non.

Dans ce cas, je vais passer au vote sur cette délibération tarifaire 2021.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Donc vote pour unanime.

Nous arrivons au terme de l'ordre du jour. Notre prochaine séance du conseil d'administration sera consacrée à l'approbation du budget primitif 2021. Monsieur le Directeur, avez-vous fixé une date ?

M. HENNEKINNE.- Oui. En accord avec votre cabinet, nous avons fixé la date au 24 mars à 9 heures. C'est un mercredi. Ce sera probablement encore en visioconférence.

Nous aurons d'autres sujets :

- Une délibération sur la constitution du Conseil de perfectionnement du futur CFA. Peut-être qu'il existera à ce moment-là ;
- Des modifications un peu techniques sur la régie.
- Ce sera peut-être l'occasion de poser des points de débat sur les orientations pédagogiques. On aura eu entre-temps la première séance du Conseil de l'éducation et de la formation. On aura aussi eu la réunion du Conseil des apprenants, donc cela pourrait être intéressant, pour les membres du conseil d'administration, d'avoir un retour des débats de fond qui auront eu lieu dans ces instances.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

M. LOISELEUR.- Pour le prochain conseil d'administration, est-ce que M. le Directeur pourrait nous faire un point des effectifs notamment des différents types d'apprentis, des différents niveaux, pour que l'on ait une vue globale, nous, les extérieurs au Conseil de Paris, néanmoins passionnés par le paysage, pour que l'on ait les ordres de grandeur ?

Les frais de restauration, c'est passionnant, mais nous sommes tous dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'air, de nos espaces et je trouve que ce serait intéressant d'avoir quelques données chiffrées pour donner un peu plus de profondeur à nos échanges.

Merci.

M. le PRESIDENT.- Très bien. Une demande de parole des représentants des élèves.

M. GABORIEAU.- À l'issue de cette réunion en visio, j'enverrai un compte rendu simplifié des débats avec vote à la signature du Président avec la feuille de présence contresignée par moi pour les personnes présentes en visio et également les différentes délibérations puisque tout se fait en distanciel.

M. HENNEKINNE.- Je profite de l'occasion pour présenter Mme Isabelle Cros, qui va lui succéder à partir du 1^{er} mars. Elle est ancienne Directrice générale des services de la mairie du 2^{ème}, que beaucoup d'élus connaissent.

M. le PRESIDENT.- Bienvenue à vous. Et au revoir, Nicolas !

M. GABORIEAU.- Et moi je vous dis au revoir. Mais je ne m'éloigne pas trop !

M. le PRESIDENT.- Très bien.

Merci beaucoup. Il me reste à vous remercier pour votre participation et à vous dire à très bientôt. Bonne journée.

La séance est levée à 15 heures 10.